

Crous de Bordeaux-Aquitaine

Dossier du Conseil d'Administration

du 1^{er} Décembre 2017

**RÉSIDENCES
CONVENTIONNÉES
TARIFS
2018**



TARIF DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES CONVENTIONNEES				
(du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018)				
RESIDENCES		<i>Loyer principal</i>	<i>TOTAL (1)</i>	
			<i>CHARGES LOCATIVES</i>	<i>TOTAL LOYER</i>
METROPOLE / TALENCE - PESSAC - GRADIGNAN				
E. DURKHEIM	T1	241,26 €	130,99 €	372,25 €
	T1BIS (2 fois) *	194,66 €	91,56 €	286,22 €
	T3 (2 fois) *	256,25 €	90,23 €	346,48 €
MONTAIGNE	T1	217,13 €	146,19 €	363,32 €
P-G DE GENNES	T1	258,32 €	146,55 €	404,87 €
	T2 (2 fois) *	177,75 €	102,75 €	280,50 €
	T5 (4 fois) *	164,83 €	163,65 €	328,48 €
CONDORCET	T1 TARIF A	217,98 €	145,05 €	363,03 €
	T1 TARIF B	258,52 €	145,00 €	403,52 €
	T1 TARIF C	298,45 €	157,45 €	455,90 €
	T1 TARIF D	349,84 €	157,50 €	507,34 €
	T1 TARIF E	393,25 €	151,50 €	544,75 €
	T2 TARIF A (2 fois)*	190,73 €	93,70 €	284,43 €
	T2 TARIF B (2 fois)*	263,52 €	107,10 €	370,62 €
T2 TARIF C (2 fois)*	271,80 €	107,10 €	378,90 €	
MAISON DES SCIENTIFIQUES	T1	199,55 €	166,65 €	366,20 €
	T1BIS (2 fois) *	176,19 €	116,59 €	292,78 €
MAISON DES ARTS ET METIERS	T1BIS (2 fois) *	234,44 €	130,35 €	364,79 €

* Les tarifs des T1 bis, T2, T3, T4 et T5 sont calculés par étudiant dans l'hypothèse d'une colocation. Lorsque l'étudiant occupe seul un T1 bis ou un T2, les tarifs sont multipliés par deux, comme indiqué entre parenthèses
 Pour la quinzaine = tarifs mensuels / 2
 Pour la nuitée = tarifs mensuels / 12

(1) Les charges locatives des résidences conventionnées sont forfaitisées (article L 442-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation) et incluent notamment, cette liste étant non exhaustive :

- les charges de viabilisation : abonnements et consommations d'eau, gaz, électricité, fuel
- les charges de personnels :
 - o d'entretien des locaux (nettoyage) et de maintenance technique (plomberie, électricité, serrurerie...).
 - Les réparations locatives normalement dévolues au locataire sont également prises en compte par le Crous (changement des lampes par exemple).
 - Les étudiants bénéficient 24h/24h et 365 jours/an d'un numéro d'appel d'urgence où ils peuvent trouver une solution à la plupart de leurs problèmes techniques
 - o d'accueil, de conciergerie et de gardiennage (veilleurs de nuit notamment)
 - o d'entretien des voiries, des espaces verts, des parkings et élimination des déchets et encombrants
- les charges d'entretien :
 - o les contrats de maintenance ascenseurs, chaufferies, VMC, courants faibles, sécurité, hygiène, etc...
 - o les interventions ponctuelles d'entreprises sur les logements, les locaux communs, les réseaux enterrés, les espaces extérieurs, les équipements spécialisés...
 - o les charges d'entretien gérées par le Crous (achats de matières d'œuvre, de produits d'entretien, d'outillage, de vêtements de travail, locations diverses...)
- les services complémentaires suivants : renouvellement et changement du mobilier et des équipements dédiés à la location, gestion de salles collectives, aide aux formalités administratives (CAF, cautions,...), la connexion internet, renater.

TARIF DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES CONVENTIONNEES				
(du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018)				
P. ET M. CURIE	T1 TARIF A	184,41 €	153,55 € ⁽¹⁾	337,96 €
	T1 TARIF B	212,53 €	147,68 €	360,21 €
	T1 TARIF C	232,12 €	152,99 €	385,11 €
	T1 TARIF D	254,89 €	158,19 €	413,08 €
	T1BIS (2 fois) *	164,83 €	95,54 €	260,37 €
	T5 TARIF A (4 fois)*	226,31 €	116,87 €	343,18 €
	T5 TARIF B (4 fois)*	246,55 €	139,68 €	386,23 €
LES LUMIERES	T1	268,11 €	152,15 €	420,26 €
	T2 (2 fois) *	206,43 €	124,35 €	330,78 €
	T5 (4 fois) *	199,35 €	148,60 €	347,95 €
AUSONE	T1	260,24 €	155,80 €	416,04 €
	T2 (2 fois) *	260,39 €	104,35 €	364,74 €
GALILEE	T1	210,06 €	95,85 €	305,91 €
F. MAURIAC	T1	234,28 €	112,20 €	346,48 €
	T1BIS (2 fois) *	197,28 €	73,80 €	271,08 €
MONTESQUIEU	T1	231,81 €	121,35 €	353,16 €
VILLAGE 3 BIS	T1 TARIF A	221,30 €	121,18 €	342,48 €
	T1 TARIF B	239,68 €	129,22 €	368,90 €
	T1 TARIF C	255,00 €	133,60 €	388,60 €
BORDEAUX				
BUDOS	T1	206,38 €	169,20 €	375,58 €
	T1BIS (2 fois) *	128,28 €	114,45 €	242,73 €

* Les tarifs des T1 bis, T2, T3, T4 et T5 sont calculés par étudiant dans l'hypothèse d'une colocation. Lorsque l'étudiant occupe seul un T1 bis ou un T2, les tarifs sont multipliés par deux, comme indiqué entre parenthèses

Pour la quinzaine = tarifs mensuels / 2

Pour la nuitée = tarifs mensuels / 12

(1) Les charges locatives des résidences conventionnées sont forfaitisées (article L 442-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation) et incluent notamment, cette liste étant non exhaustive :

- les charges de viabilisation : abonnements et consommations d'eau, gaz, électricité, fuel
- les charges de personnels :
 - o d'entretien des locaux (nettoyage) et de maintenance technique (plomberie, électricité, serrurerie...). Les réparations locatives normalement dévolues au locataire sont également prises en compte par le Crous (changement des lampes par exemple).
Les étudiants bénéficient 24h/24h et 365 jours/an d'un numéro d'appel d'urgence où ils peuvent trouver une solution à la plupart de leurs problèmes techniques
 - o d'accueil, de conciergerie et de gardiennage (veilleurs de nuit notamment)
 - o d'entretien des voiries, des espaces verts, des parkings et élimination des déchets et encombrants
- les charges d'entretien :
 - o les contrats de maintenance ascenseurs, chaufferies, VMC, courants faibles, sécurité, hygiène, etc...
 - o les interventions ponctuelles d'entreprises sur les logements, les locaux communs, les réseaux enterrés, les espaces extérieurs, les équipements spécialisés...
 - o les charges d'entretien gérées par le Crous (achats de matières d'œuvre, de produits d'entretien, d'outillage, de vêtements de travail, locations diverses...)
- les services complémentaires suivants : renouvellement et changement du mobilier et des équipements dédiés à la location, gestion de salles collectives, aide aux formalités administratives (CAF, cautions,...), la connexion internet, renater.

TARIF DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES CONVENTIONNEES				
(du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018)				
RESIDENCES		Loyer principal	TOTAL ⁽¹⁾	TOTAL LOYER
			CHARGES LOCATIVES	
BORDEAUX				
LE GENERAL	T1	168,92 €	162,25 €	331,17 €
	T2 (2 fois) *	175,78 €	146,65 €	322,43 €
LA BOETIE	T1	234,69 €	142,00 €	376,69 €
	T1BIS (2 fois) *	141,96 €	98,30 €	240,26 €
LA MARNE	T1	252,31 €	148,05 €	400,36 €
	T1BIS (2 fois) *	164,52 €	100,50 €	265,02 €
TAUZIN	T1	280,88 €	141,05 €	421,93 €
	T1BIS (2 fois) *	167,50 €	92,25 €	259,75 €
LA VICTOIRE	T1 TARIF A	162,15 €	126,40 €	288,55 €
	T1 TARIF B	200,31 €	152,75 €	353,06 €
	T1 TARIF C	266,74 €	196,30 €	463,04 €
	T1BIS TARIF A (2 fois)*	112,53 €	89,50 €	202,03 €
	T1BIS TARIF B (2 fois)*	137,32 €	105,65 €	242,97 €
	T1BIS TARIF C (2 fois)*	173,01 €	121,10 €	294,11 €
	T1BIS TARIF D (2 fois)*	200,92 €	121,10 €	322,02 €
	T1BIS TARIF E (2 fois)*	247,71 €	121,10 €	368,81 €
CARREIRE	T2 (2 fois) *	166,64 €	95,15 €	261,79 €
	T3 (2 fois) *	267,96 €	110,20 €	378,16 €
CLAIREFONTAINE	T1	202,92 €	151,27 €	354,19 €
	T1BIS (2 fois) *	135,53 €	103,92 €	239,45 €
CLAIREFONTAINE 2 et 3	T1	241,97 €	126,19 €	368,16 €

* Les tarifs des T1 bis, T2, T3, T4 et T5 sont calculés par étudiant dans l'hypothèse d'une colocation. Lorsque l'étudiant occupe seul un T1 bis ou un T2, les tarifs sont multipliés par deux, comme indiqué entre parenthèses

Pour la quinzaine = tarifs mensuels / 2

Pour la nuitée = tarifs mensuels / 12

(1) Les charges locatives des résidences conventionnées sont forfaitisées (article L 442-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation) et incluent notamment, cette liste étant non exhaustive :

- les charges de viabilisation : abonnements et consommations d'eau, gaz, électricité, fuel
- les charges de personnels :
 - o d'entretien des locaux (nettoyage) et de maintenance technique (plomberie, électricité, serrurerie...). Les réparations locatives normalement dévolues au locataire sont également prises en compte par le Crous (changement des lampes par exemple).
Les étudiants bénéficient 24h/24h et 365 jours/an d'un numéro d'appel d'urgence où ils peuvent trouver une solution à la plupart de leurs problèmes techniques
 - o d'accueil, de conciergerie et de gardiennage (veilleurs de nuit notamment)
 - o d'entretien des voiries, des espaces verts, des parkings et élimination des déchets et encombrants
- les charges d'entretien :
 - o les contrats de maintenance ascenseurs, chaufferies, VMC, courants faibles, sécurité, hygiène, etc...
 - o les interventions ponctuelles d'entreprises sur les logements, les locaux communs, les réseaux enterrés, les espaces extérieurs, les équipements spécialisés...
 - o les charges d'entretien gérées par le Crous (achats de matières d'œuvre, de produits d'entretien, d'outillage, de vêtements de travail, locations diverses...)
- les services complémentaires suivants : renouvellement et changement du mobilier et des équipements dédiés à la location, gestion de salles collectives, aide aux formalités administratives (CAF, cautions,...), la connexion internet, renater.

TARIF DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES CONVENTIONNEES				
(du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018)				
RESIDENCES		<i>Loyer principal</i>	<i>TOTAL CHARGES LOCATIVES</i>	<i>TOTAL LOYER</i>
CŒUR DE BASTIDE	T1	231,56 €	125,20 €	356,76 €
	T3 (2 fois) *	209,50 €	73,25 €	282,75 €
J. ANOUILH	T1 TARIF A	251,80 €	152,15 €	403,95 €
	T1 TARIF B	294,46 €	179,45 €	473,91 €
	T1 TARIF C	343,23 €	201,95 €	545,18 €
L. DROUYN	T1 TARIF 1	253,73 €	150,55 €	404,28 €
	T2 (2 fois)*	182,14 €	112,75 €	294,89 €
PAU				
CLE DE SOL	T1	134,95 €	148,80 €	283,75 €
	T1BIS (2 fois) *	96,37 €	102,30 €	198,67 €
	T2 (2 fois) *	134,85 €	122,30 €	257,15 €
CLE DES CHAMPS	T1	183,55 €	141,30 €	324,85 €
	T1BIS (2 fois) *	136,11 €	93,00 €	229,11 €
	T2 (2 fois) *	198,85 €	126,95 €	325,80 €
	T4 (3fois) *	148,17 €	113,00 €	261,17 €
RONCARD	T1	199,35 €	143,20 €	342,55 €
	T1BIS (2 fois) *	132,42 €	94,90 €	227,32 €
LE THELEME	T1	190,42 €	142,25 €	332,67 €

* Les tarifs des T1 bis, T2, T3, T4 et T5 sont calculés par étudiant dans l'hypothèse d'une colocation. Lorsque l'étudiant occupe seul un T1 bis ou un T2, les tarifs sont multipliés par deux, comme indiqué entre parenthèses
 Pour la quinzaine = tarifs mensuels / 2
 Pour la nuitée = tarifs mensuels / 12

(1) Les charges locatives des résidences conventionnées sont forfaitisées (article L 442-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation) et incluent notamment, cette liste étant non exhaustive :

- les charges de viabilisation : abonnements et consommations d'eau, gaz, électricité, fuel
- les charges de personnels :
 - o d'entretien des locaux (nettoyage) et de maintenance technique (plomberie, électricité, serrurerie...).
 - Les réparations locatives normalement dévolues au locataire sont également prises en compte par le Crous (changement des lampes par exemple).
 - Les étudiants bénéficient 24h/24h et 365 jours/an d'un numéro d'appel d'urgence où ils peuvent trouver une solution à la plupart de leurs problèmes techniques
 - o d'accueil, de conciergerie et de gardiennage (veilleurs de nuit notamment)
 - o d'entretien des voiries, des espaces verts, des parkings et élimination des déchets et encombrants
- les charges d'entretien :
 - o les contrats de maintenance ascenseurs, chaufferies, VMC, courants faibles, sécurité, hygiène, etc...
 - o les interventions ponctuelles d'entreprises sur les logements, les locaux communs, les réseaux enterrés, les espaces extérieurs, les équipements spécialisés...
 - o les charges d'entretien gérées par le Crous (achats de matières d'œuvre, de produits d'entretien, d'outillage, de vêtements de travail, locations diverses...)
- les services complémentaires suivants : renouvellement et changement du mobilier et des équipements dédiés à la location, gestion de salles collectives, aide aux formalités administratives (CAF, cautions,...), la connexion internet, renater.

TARIF DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES CONVENTIONNEES				
(du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018)				
RESIDENCES		<i>Loyer principal</i>	<i>TOTAL CHARGES LOCATIVES</i>	<i>TOTAL LOYER</i>
LES ERABLES	T1 TARIF A	203,05 €	150,55 €	353,60 €
	T1 TARIF B	215,00 €	150,55 €	365,55 €
	T1BIS (2 fois) *	128,23 €	140,70 €	268,93 €
	T2 TARIF A (2 fois) *	144,53 €	140,70 €	285,23 €
	T2 TARIF B (2 fois) *	161,34 €	140,70 €	302,04 €
E. GABARD	T1	207,59 €	95,55 €	303,14 €
F. JAMMES	T1	194,96 €	105,40 €	300,36 €
BAYONNE				
ARANCETTE	T1	178,20 €	144,00 €	322,20 €
	T2 (2 fois) *	163,77 €	133,80 €	297,57 €
GOYHENECHÉ	T1	261,80 €	128,55 €	390,35 €
	T2 (2 fois) *	215,86 €	86,30 €	302,16 €
ANGLET				
PIERRE BIDART	T1	256,55 €	124,60 €	381,15 €
ROLAND BARTHES	T1	253,58 €	134,60 €	388,18 €
	T2 (2 fois) *	213,04 €	88,35 €	301,39 €

* Les tarifs des T1 bis, T2, T3, T4 et T5 sont calculés par étudiant dans l'hypothèse d'une colocation. Lorsque l'étudiant occupe seul un T1 bis ou un T2, les tarifs sont multipliés par deux, comme indiqué entre parenthèses
 Pour la quinzaine = tarifs mensuels / 2
 Pour la nuitée = tarifs mensuels / 12

(1) Les charges locatives des résidences conventionnées sont forfaitisées (article L 442-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation) et incluent notamment, cette liste étant non exhaustive :

- les charges de viabilisation : abonnements et consommations d'eau, gaz, électricité, fuel
- les charges de personnels :
 - o d'entretien des locaux (nettoyage) et de maintenance technique (plomberie, électricité, serrurerie...).
 - Les réparations locatives normalement dévolues au locataire sont également prises en compte par le Crous (changement des lampes par exemple).
 - Les étudiants bénéficient 24h/24h et 365 jours/an d'un numéro d'appel d'urgence où ils peuvent trouver une solution à la plupart de leurs problèmes techniques
 - o d'accueil, de conciergerie et de gardiennage (veilleurs de nuit notamment)
 - o d'entretien des voiries, des espaces verts, des parkings et élimination des déchets et encombrants
- les charges d'entretien :
 - o les contrats de maintenance ascenseurs, chaufferies, VMC, courants faibles, sécurité, hygiène, etc...
 - o les interventions ponctuelles d'entreprises sur les logements, les locaux communs, les réseaux enterrés, les espaces extérieurs, les équipements spécialisés...
 - o les charges d'entretien gérées par le Crous (achats de matières d'œuvre, de produits d'entretien, d'outillage, de vêtements de travail, locations diverses...)
- les services complémentaires suivants : renouvellement et changement du mobilier et des équipements dédiés à la location, gestion de salles collectives, aide aux formalités administratives (CAF, cautions,...), la connexion internet, renater.

TARIF DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES CONVENTIONNEES				
(du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018)				
RESIDENCES		<i>Loyer principal</i>	<i>TOTAL CHARGES LOCATIVES</i>	<i>TOTAL LOYER</i>
LANDES				
A. MALRAUX (Dax)	T1	207,64 €	109,95 €	317,59 €
LE BOSQUET (Mont de Marsan)	T1	238,23 €	148,30 €	386,53 €
LE VELUM (Mont de Marsan)	T1	230,20 €	140,05 €	370,25 €
	T1BIS (2 fois) *	137,72 €	88,55 €	226,27 €
LOT ET GARONNE				
LES TANNERIES (Agen)	T1 TARIF A	213,84 €	130,75 €	344,59 €
	T1 TARIF B	250,14 €	130,75 €	380,89 €
	T1BIS (2 fois) *	174,22 €	81,45 €	255,67 €
LA CRESSONNIERE (Agen)	T1	221,72 €	163,80 €	385,52 €
	T1BIS (2 fois) *	184,06 €	106,30 €	290,36 €
DORDOGNE				
LES GRANDES ARCADES	T1	229,69 €	143,05 €	372,74 €
LE MUSEE	T1	275,89 €	98,80 €	374,69 €
	T1BIS (2 fois) *	137,93 €	64,45 €	202,38 €
	T2 (2 fois) *	162,96 €	70,60 €	233,56 €
LE PATIO	T1	204,86 €	142,00 €	346,86 €
	T2 (2 fois) *	164,93 €	131,45 €	296,38 €

* Les tarifs des T1 bis, T2, T3, T4 et T5 sont calculés par étudiant dans l'hypothèse d'une colocation. Lorsque l'étudiant occupe seul un T1 bis ou un T2, les tarifs sont multipliés par deux, comme indiqué entre parenthèses
 Pour la quinzaine = tarifs mensuels / 2
 Pour la nuitée = tarifs mensuels / 12

(1) Les charges locatives des résidences conventionnées sont forfaitisées (article L 442-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation) et incluent notamment, cette liste étant non exhaustive :

- les charges de viabilisation : abonnements et consommations d'eau, gaz, électricité, fuel
- les charges de personnels :
 - o d'entretien des locaux (nettoyage) et de maintenance technique (plomberie, électricité, serrurerie...).
 - Les réparations locatives normalement dévolues au locataire sont également prises en compte par le Crous (changement des lampes par exemple).
 - Les étudiants bénéficient 24h/24h et 365 jours/an d'un numéro d'appel d'urgence où ils peuvent trouver une solution à la plupart de leurs problèmes techniques
 - o d'accueil, de conciergerie et de gardiennage (veilleurs de nuit notamment)
 - o d'entretien des voiries, des espaces verts, des parkings et élimination des déchets et encombrants
- les charges d'entretien :
 - o les contrats de maintenance ascenseurs, chaufferies, VMC, courants faibles, sécurité, hygiène, etc...
 - o les interventions ponctuelles d'entreprises sur les logements, les locaux communs, les réseaux enterrés, les espaces extérieurs, les équipements spécialisés...
 - o les charges d'entretien gérées par le Crous (achats de matières d'œuvre, de produits d'entretien, d'outillage, de vêtements de travail, locations diverses...)
- les services complémentaires suivants : renouvellement et changement du mobilier et des équipements dédiés à la location, gestion de salles collectives, aide aux formalités administratives (CAF, cautions,...), la connexion internet, renater.

La centrale de réservation et Le paiement en ligne sécurisé pour l'ensemble des résidences universitaires

Tarification simplifiée des :

- Frais de réservation pour les étudiants renouvelants
 - Cité traditionnelle et chambres rénovées : 10€
 - Résidences : 30€
- Premières admissions, provision d'un mois de loyer en :
 - Cité traditionnelle
 - Chambre rénovée
 - Studio traditionnel
 - Studio rénové
 - Logement conventionné ⁽¹⁾

} 1 mois de loyer

(1) Dans le cas de résidence comportant des types de logements identiques avec des loyers différents, la provision est basée sur celle du loyer le moins élevé.